

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Réduction et valorisation des déchets : Le Syvedac accompagne les communes de Bernières-sur-mer, Colomby-Anguerny et Plumetot.

**Afin de développer et valoriser l'éco-exemplarité des collectivités sur les déchets, le Syvedac a mis au point un programme d'accompagnement dont le démarrage est officialisé par la signature d'une charte. Les communes de Bernières-sur-mer, Colomby-Anguerny et Plumetot initient la démarche sur le territoire de Cœur de Nacre.**

L'éco-exemplarité consiste pour une collectivité, ou toute autre structure publique ou privée, à mettre en place des actions visant à réduire son impact sur l'environnement. Reporté au thème des déchets, il s'agit en premier lieu d'en réduire la production puis de développer les solutions de tri en vue d'une plus grande valorisation des déchets.

Les leviers d'action à portée des collectivités sont nombreux et variés. Ils concernent par exemple la vaisselle réutilisable, la réduction des impressions, le choix de produits d'entretien labellisés, le tri des papiers et emballages ou encore le compostage des déchets alimentaires...

La **charte d'éco-exemplarité propose une liste d'actions** réparties en 4 thématiques : consommer mieux, gaspiller moins, trier et valoriser les déchets, mieux communiquer. Après un diagnostic des actions déjà existantes sur au moins 3 structures communales, chaque commune choisit dans cette liste les actions qu'elle souhaite mettre en place sur les 2 prochaines années. La charte lui permet ainsi de **renforcer son engagement dans la réduction et la valorisation des déchets** et, pour le Syvedac, de **proposer un accompagnement personnalisé** et d'encourager les initiatives à venir.

*« LA CHARTE EST UN ENGAGEMENT DE 2 ANS ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LE SYVEDAC DONT LE BUT EST D'ACCOMPAGNER LES STRUCTURES DE LA COLLECTIVITÉ VERS DES GESTES ET DES PRATIQUES D'AVANTAGE ÉCO RESPONSABLES. »*

Le programme d'accompagnement via la charte d'éco-exemplarité fait partie des actions du **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2017-2022** du Syvedac, dont l'objectif est de réduire les ordures ménagères de 10 % entre 2017 et 2022 (par rapport à l'année 2016), soit une baisse de 69 kg par habitant.

#### CONTACT PRESSE

Olivier DELVALLÉE, chargé de communication

SYVEDAC - 9 rue Francis de Pressensé - 14 460 COLOMBELLES

Tél. 02 31 28 40 65 • Port. 06 31 95 09 51

[o.delvallee@syvedac.org](mailto:o.delvallee@syvedac.org) • [syvedac.org](http://syvedac.org)

## Un logo pour identifier l'engagement

L'engagement de la collectivité au travers de la charte d'éco-exemplarité est une belle opportunité pour valoriser ses actions, surtout auprès de ses habitants, et



permettra de légitimer davantage les messages diffusés sur la prévention et le tri des déchets. Il peut aussi contribuer à développer le sentiment de cohésion en interne autour d'une démarche concrète et positive. Le logo ci-contre sera proposé à chaque structure pour identifier son engagement.

## L'engagement de la commune des communes de Bernières-sur-mer, Colomby-Anguerny et Plumetot.

Les communes ont engagé différentes structures dans la démarche d'éco-exemplarité : la mairie, l'école, la cantine, la garderie, la salle des fêtes.

Des actions ont été choisies dont la mise en place de poubelles bi-compartmentées à l'école et à la cantine, la sensibilisation des agents à la réduction et au tri des déchets, le diagnostic du gaspillage alimentaire... 42 personnes (agents et enseignants) seront sensibilisés dans le cadre de cet engagement.

## Les autres collectivités engagées

En plus de ces 3 communes, 3 autres collectivités sont déjà engagées : Louvigny, Orbec et Merville-Franceville. Les actions en cours ont notamment porté sur le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, la mise en place de corbeilles bi-compartmentées sur l'espace public, la mise en place du tri à la source des biodéchets et la réduction des déchets du marché.

D'autres communes du territoire du SYVEDAC devraient s'engager prochainement dans la charte, dont la commune de Mézidon Vallée d'Auge.

## L'éco-exemplarité du Syvedac

En cohérence avec son engagement dans la réduction des déchets, le Syvedac propose :

- La mise à disposition d'un kit événementiel pour les organisateurs d'événements. Il comprend notamment des supports d'informations sur le tri, des gobelets réutilisables pour les aider à réduire l'impact de leur manifestation ;
- Un guide Eco-événement, réalisé avec Caen la mer et la ville de Caen, et destiné à permettre aux organisateurs d'événements d'engager ou d'intensifier une démarche écoresponsable. Le guide propose une grille d'auto-évaluation et 50 fiches actions classées dans 12 thématiques dont les déchets, l'énergie, le bruit, la gestion de l'eau...

---

*\* Le SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC) regroupe 6 collectivités adhérentes, 175 communes et 432 316 habitants.*



### CONTACT PRESSE

Olivier DELVALLÉE, chargé de communication

SYVEDAC - 9 rue Francis de Pressensé - 14 460 COLOMBELLES

Tél. 02 31 28 40 65 • Port. 06 31 95 09 51

o.delvallee@syvedac.org • syvedac.org